

S'INFORMER C'EST DÉJÀ AGIR

USINE DE SAINT-GAUDENS

10 POURQUOI VOUS ENVOIE-T-ON CE GUIDE ?

Vous résidez, ou vous travaillez dans une commune concernée par un risque industriel majeur lié à l'activité de fabrication de la pâte à papier. Ce document vous permettra de mieux connaître les risques de Fibre Excellence Saint-Gaudens, et des mesures à prendre en cas d'accident.

Pour toute demande complémentaire, contacter : karine.garrido@fibre-excellence.com

IMPORTANT : Ce document informe sur les bons réflexes à adopter en cas d'accident industriel majeur.

11 QU'EST CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

C'est un accident grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel et dont les conséquences dépassent les limites du site.

Selon sa nature, l'accident peut prendre la forme d'une explosion, d'une émission de produits toxiques ou d'une pollution importante.

Ses conséquences peuvent affecter les hommes, l'environnement ou les biens.

12 QU'EST CE QU'UN ÉTABLISSEMENT « SEVESO » ?

Suite à l'accident industriel majeur survenu à SEVESO en Italie en 1976, les instances européennes ont adopté une directive baptisée SEVESO (renforcée en 1996 et 2003). Cette directive impose aux États membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel.

13 QUE FAIT-ON POUR ÉVITER UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

La politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'articule autour de quatre axes d'action :

- la prévention et la réduction des risques à la source
- la maîtrise de l'urbanisation
- l'information des pollutions concernées
- la planification de l'organisation des moyens de secours en cas d'accident



LES BONS RÉFLEXES

USINE DE SAINT-GAUDENS

CONSERVEZ CETTE FICHE

 **ALERTE SONORE**
SIRENE À SON MODULÉ 3 fois 1 minute, coupée par des espaces de 5 secondes



METTEZ-VOUS À L'ABRI
dans le bâtiment le plus proche
(de préférence dans une pièce sans fenêtre)

C'est le réflexe le plus efficace dans la majorité des cas. Même si l'isolation n'est pas totale, cette mesure permet de mieux se protéger d'un éventuel nuage toxique. D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ni à proximité, même si vos proches y travaillent : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours



FERMEZ TOUT

- Baissez les volets
- Calfeutrez les ouvertures et les aérations
- Arrêtez, si possible, la ventilation ou la climatisation
- Ne restez pas à proximité des fenêtres, afin d'éviter d'être atteint par des éclats en cas d'explosion



ÉCOUTEZ LA RADIO

- FRANCE-INTER (87.9 et 103.5) - RADIO DU COMMINGES
- FRANCE-INFO (105.5) - NOSTALGIE COMMINGES
- SUD-RADIO (101.4 et 102)



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours



NE FUMEZ PAS ÉVITEZ TOUTE FLAMME OU ÉTINCELLE



NE SORTEZ PAS

Vous ne pouvez sortir qu'en fin d'alerte

NE PAS FAIRE

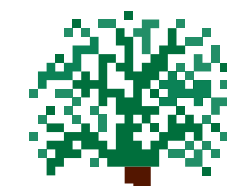


FIN D'ALERTE
SIRENE À SON CONTINU 1 fois 30 secondes

A CONSERVER

SAVOIR POUR RÉAGIR

LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



FIBRE EXCELLENCE
SAINT-GAUDENS

BP 149
31803 SAINT GAUDENS CEDEX
Tél : 05.61.94.75.75
Fax : 05.61.94.75.76

Contact : karine.garrido@fibre-excellence.com
Assistante de Direction – Responsable communication externe

4 AXES D'ACTION

USINE DE SAINT-GAUDENS

1 PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES À LA SOURCE

■ Des études de dangers sont réalisées afin de mettre en évidence les risques encourus et leurs conséquences.

■ Ces études proposent les moyens à mettre en place pour réduire les risques à la source. Par exemple : la réduction des quantités de produits stockés, la recherche de matières moins dangereuses, etc....

■ Chaque établissement appuie sa prévention sur un Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

Les mesures de prévention concernent entre autres, l'organisation de l'entreprise, la gestion des hommes en particulier leur formation au poste de travail, leur formation « sécurité » et la gestion de la sous-traitance.

■ La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), sous l'autorité du préfet, analyse les études de dangers, élabore les prescriptions techniques et les mesures de prévention à imposer à l'exploitant. Elle procède à des inspections périodiques, parfois inopinées, afin de contrôler le respect de ces dispositions.

2 VOUS INFORMER : C'EST NOTRE DEVOIR

■ Conformément aux réglementations française et européenne, toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs, doit être informée de la nature de ces risques, de moyens mis en oeuvre pour éviter la survenue d'un accident majeur, et des « bons réflexes » à adopter s'il se produisait malgré tout.

■ L'information est réalisée dans un périmètre défini par la préfecture du département concerné. Cette information doit être renouvelée tous les cinq ans.

3 PLANIFIER L'ORGANISATION DES MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT

La planification des secours comprend l'établissement de plans d'urgence, leur validation par des exercices d'alerte et l'information des populations sur les dispositions prises.

L'industriel établit un Plan d'Opération Interne, ou POI, qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident limité au site industriel lui-même.

L'état fixe dans un Plan d'urgence externe, ou Plan Particulier d'Intervention (PPI), les moyens de secours publics (sapeurs-pompiers, Samu, police, ...) qui seraient déployés si les conséquences d'un accident dépassaient l'enceinte du site industriel. La planification des secours doit être révisée tous les trois ans.

4 HISTORIQUE

L'usine, implantée à Saint-Gaudens en 1959 sous le nom de « la Cellulose d'Aquitaine » appartient, depuis mai 2010 au groupe PAPER EXCELLENCE. Reconstituée en 1992, l'usine est certifiée ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, et dispose d'installations performantes.

FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS, avec ses 260 salariés et ses 2500 emplois induits, contribue, pour une large part, à dynamiser l'économie locale et régionale.



FIBRE EXCELLENCE

SAINT-GAUDENS

5 ACTIVITÉ EXERCÉE

Production de pâte à papier kraft blanchie de différentes sortes (feuillus, résineux, ...) Processus de cuisson chimique de la pâte, par le procédé kraft, et blanchiment en quatre stades avec emploi du bioxyde de chlore. Les principaux risques sont liés à la fabrication et au stockage du bioxyde de chlore, produit à partir de chlorate de soude, et d'acide sulfurique. Les liqueurs de cuisson de la pâte (résidus de soude) sont brûlées dans la chaudière Liqueur noire, pour régénérer la soude et produire de l'énergie (vapeur, électricité).

6 RÉGLEMENTATIONS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Arrêtés préfectoraux en vigueur : 9 novembre 2012, 25 novembre 2011, 9 avril 2010 et 9 juin 2009.

Etude de dangers datée de mai 2010 complétée jusqu'en août 2012.

FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens est un établissement classé soumis à une réglementation stricte (arrêté



ministériel du 10 mai 2000 modifié) qui répond aux exigences de la directive européenne Seveso 2 (seuil haut), pour le stockage de chlorate de sodium et le bioxyde de chlore.

Les arrêtés ministériels visent à réglementer le site (prescriptions sur les rejets, les conditions d'exploitation ...) FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens dispose d'une étude de dangers, examinée par la DREAL, qui analyse les risques liés aux activités du site. Cette étude détermine les accidents susceptibles de se produire et conduit à mettre en place des dispositions techniques et organisationnelles pour les éviter et permettre d'évaluer et d'en limiter les conséquences.

7 RISQUES ET EFFETS PRÉVISIBLES

Deux types de risques ont été identifiés :

- L'émanation toxique d'un nuage de bioxyde de chlore, ou ClO₂. Il serait issu :
 - soit de la fabrication de bioxyde, par : émanation sur une des cheminées des scrubbers de lavage de gaz, ou directement depuis la membrane de sécurité d'un générateur de production,
 - soit par la rupture d'une tuyauterie de transfert, ou d'un réservoir de stockage, suivie d'une évaporation du liquide épandu au sol.
 Les effets toxiques seraient susceptibles d'atteindre une distance de 3500 mètres autour du site (distance qui sera ramenée à 2100 mètres fin 2016), dans le cas du scénario majeur actuel, ce dernier étant l'évaporation du produit contenu dans sa cuvette de rétention suite à une rupture de bac de stockage. Les conséquences de tels scénarios conduisent à des intoxications respiratoires, pour lesquelles la mesure de prévention principale est le confinement.

- L'explosion :
 - d'un camion de chlorate en cours de dépotage,
 - d'une explosion de gaz naturel dans la chaudière liqueur Noire.
 Dans ce cas, les effets de bris de vitres atteignent une distance de 504 mètres au maximum pour le scénario d'explosion du camion.

8 MESURES DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

Pour prévenir les risques, un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) est établi et mis à jour régulièrement ; Il est annuellement inspecté par la DREAL.



SITE USINE DE SAINT-GAUDENS



En interne de l'usine, nous sommes tenus de prendre des mesures et des dispositions adaptées : des Equipiers de Premiers Secours (EPS), formés au risque incendie et au secours aux blessés, sont opérationnels 24h/24h et régulièrement recyclés.

Un Plan d'Opération Interne, ou POI est élaboré. Selon la gravité réelle ou potentielle de l'incident survenu, son déclenchement est décidé par l'usine ; il prévoit la mise en place immédiate d'une cellule de crise. Composée du directeur, du service Sécurité et des équipes internes opérationnelles, cette cellule est chargée de mettre en œuvre sur le site, des mesures et des actions d'urgence. Elle implique une bonne collaboration des acteurs concernés, dont le SDIS (Service Départemental d'Intervention de Secours) si des moyens externes sont demandés pour faire face à l'évènement.

Des exercices périodiques sont réalisés avec les services de secours du SDIS. Ils permettent de tester l'efficacité des organisations.

Lorsque un danger dépasse (ou menace d'atteindre) les limites de l'usine, un Plan Particulier d'Intervention, ou PPI, est déclenché. Elaboré par les services de la Préfecture, il organise et coordonne l'action de l'ensemble des secours externes.

Dans les deux cas, POI et/ou PPI, l'usine recommande à toutes les personnes concernées d'agir de façon coordonnée, organisée, pour obtenir les actions efficaces.

La meilleure coopération possible est recherchée lors des échanges d'informations, et/ou d'exigences formulées par les autorités (Mairies, Préfecture, secours extérieurs).

9 INFORMATIONS SUR LES CONDUITES A TENIR PAR LA POPULATION (planification des secours)

En cas d'accident majeur, le PPI est déclenché et l'alerte des populations est donnée par une sirène au son modulé, montant et descendant de trois fois une minute. Dès le déclenchement de la sirène, prenez les dispositions de confinement de la Fiche Réflexes.

Les radios locales informent la population des consignes à tenir et renseignent sur l'évolution de la situation.

Note :

Un essai de la sirène est fait tous les 1^{ers} mercredi de chaque mois, à 10h00 pour la sirène interne usine POI, et à 12h00 pour la sirène PPI dont la portée est de 3 km.